

Le mag'

N°28 - mars 2021

 **PAYS
DU MANS**

 **PÔLE
MÉTROPOLITAIN**
Le Mans Sarthe



ENJEUX ET ACTIONS DU MANDAT

Vos élus ont la parole

Développement Durable : 4-7 / Attractivité du Territoire : 8-9 / Aménagement & Urbanisme : 10-11
Mobilités : 12-14 / Santé, Cadre de Vie : 15 / Conseil de Développement : 16



Stéphane Le Foll

Ancien ministre
Président du Pays du Mans
Président du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe
Maire du Mans et Président de Le Mans Métropole

De manière très immédiate et très réactive, le sujet du déploiement et la vaccination anti-covid nous préoccupe tous et là encore les élus du Pays du Mans sont les premiers acteurs concernés et remplissent cette mission avec cohérence et concertation. Ce travail, certes ponctuel, nous permet d'éprouver une approche qui génère une méthodologie structurante pour l'avenir du territoire.

Le tourisme est enfin au cœur de l'ensemble des enjeux et je me réjouis des projets de réorganisation des acteurs touristiques de Le Mans Métropole et du Pays du Mans. En effet, à l'heure où la Ville du Mans est finaliste pour obtenir le label « Capitale française de la culture 2022 », une reconnaissance qui aurait des répercussions extrêmement positives pour le territoire, bien au-delà des seules frontières de la Ville du Mans, il nous faut collectivement afficher une qualité d'accueil et une mobilisation de tout le secteur du tourisme. Sur cette question, le Pays du Mans est particulièrement investi et, plus que jamais, nous avons besoin de faire valoir ces atouts.

Je sais donc pouvoir compter sur l'engagement des élus et des acteurs du Pays du Mans et du Pôle Métropolitain pour porter ensemble le rayonnement et l'attractivité du territoire, une démarche qui sera rendue encore plus fonctionnelle et plus fluide par une première étape de fusion des deux instances.

Le Pays du Mans/Pôle Métropolitain édite le nouveau numéro de son magazine qui expose les grands enjeux du mandat, ceux qui ont pour mission de structurer et d'organiser le territoire dans l'approche concertée qui caractérise le Pays du Mans.

Au cœur de ces actions figurent plusieurs actualités fortes.

Les mobilités sont traitées avec une attention encore plus vive, alors même que les communautés de communes prennent cette compétence dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités, ce qui implique des perspectives de travail importantes et je sais que les élus du Pôle métropolitain se sont saisis de ce nouveau rôle.

Les questions autour de l'habitat impliquent également les acteurs du Pays du Mans et du Pôle Métropolitain qui mettent en œuvre des opérations de

réhabilitation énergétique des bâtiments, publics et privés, et des habitations. A ce titre, l'accompagnement des ménages sur le territoire, en assurant un travail de coordination avec les entités partenaires sur ce sujet (PCAET et SCOT), est au cœur des réflexions des élus. Ces travaux autour de l'habitat représentent une application très concrète des enjeux et de la compréhension de la transition énergétique. Nous touchons là au quotidien des citoyens.

Le travail que nous réalisons, ensemble, autour de ces deux thématiques s'inscrit dans notre démarche de transition énergétique du territoire à laquelle je suis très attaché. Celle-ci, dont l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, passe aussi par le déploiement des énergies renouvelables, dont le développement de l'écosystème hydrogène H2 Le Mans-Sarthe qui est en train de prendre toute sa dimension.

Nouvelle organisation du Pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe

Pôle ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Tourisme, Culture & Promotion de la destination Pays du Mans

Vice-Président (échelle Pays)
David CHOLLET
(Maine Cœur de Sarthe)

Tourisme métropolitain
Elue déléguée (échelle Pays)
Lydia HAMONOU-BOIROUX
(Le Mans Métropole)

Pôle AMÉNAGEMENT & URBANISME

Urbanisme durable & ADS (droit des sols)

Vice-Président - rapporteur du SCoT (échelle Pays)
Sébastien GOUHIER
(Orée de Bercé Belinois)

Commerce, services & réseau des SCoT

Vice-Président - rapporteur du SCoT (échelle Pays)
Franck BRETEAU
(Le Mans Métropole)

Habitat durable

Vice-Président (échelle Pays et Pôle)
Martial LATIMIER
(Cesnois Bilurien)

Pôle DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transition énergétique

Vice-Président - rapporteur du PCAET (échelle Pays et Pôle)
Jacques GOUFFE
(Le Mans Métropole)

Ecosystème Hydrogène

Elue déléguée
Fabienne LAGARDE
(Le Mans Métropole)

Agriculture, Alimentation

Vice-Présidente (échelle Pays et Pôle)
Isabelle LEBALLEUR
(Le Mans Métropole)

Economie circulaire

Vice-Président - rapporteur Territoires d'Industrie (échelle Pays et Pôle)
Nicolas ROUANET
(S-E du Pays Manceau)

Écologie industrielle et Territoriale

Elue déléguée (échelle Pôle)
Patricia CHARTON
(Le Mans Métropole)

Pôle MOBILITÉS

Organisation des mobilités

Vice-Président (échelle Pôle)
Emmanuel FRANCO
(Val de Sarthe)

Articulation des mobilités

(entre Le Mans Métropole et le Pôle Métropolitain)
Elu délégué
Joël LE BOLU
(Le Mans Métropole)

Autopartage

Elu délégué - Mouv'nGO (échelle Pôle)
Denis HERRAUX
(Sud-Est du Pays Manceau)

Mobilités actives

Elu délégué (échelle Pôle)
Maurice VAVASSEUR
(Maine Cœur de Sarthe)

Pôle SANTÉ, CADRE DE VIE

E-santé, Télémedecine & Stratégie santé

Vice-Présidente (échelle Pôle)
Valérie RADOU
(4CPS)

Cadre de vie

(Biodiversité, Paysage, qualité de l'air...)
Elue déléguée (échelle Pays et Pôle)
Nathalie DUPONT
(Orée de Bercé Belinois)



Pôle FINANCES / RH / CONTRACTUALISATIONS

Vice-Présidente (échelle Pays et Pôle) Véronique CANTIN (Maine Cœur de Sarthe)



Dominique Le Mèner

Premier vice-Président du Pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe

Président du Conseil départemental de la Sarthe

Quelle a été, jusqu'à présent, votre implication dans la gestion du Pays du Mans ?

Premier vice-Président du Pays du Mans et co-fondateur du Syndicat mixte en 2002, j'avais déjà participé, notamment avec les élus de Le Mans Métropole, aux travaux de l'association Ceinture verte mancelle, dont l'objectif était de veiller à la préservation de l'agriculture périurbaine. Les réflexions que nous avons menées alors sur les atouts de la complémentarité ville / campagne ont, indéniablement, influé sur la création du Pays du Mans.

Aujourd'hui, je souhaite continuer à faire le lien entre le Département, le Pays du Mans et le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, afin que nos actions s'inscrivent dans une dynamique territoriale.

Comment peut s'articuler cette dynamique territoriale ?

Le Conseil Départemental, le Pays et le Pôle ont tout intérêt à partager leur connaissance des territoires, leur accès aux financements publics pour répondre aux besoins des habitants à travers des initiatives communes.

Ainsi, le soutien que le Conseil Départemental apporte aux communes dans le cadre de son plan de relance ou encore les initiatives que nous prenons pour le déploiement de la fibre optique, le développement touristique ou l'habitat durable sont parfaitement déclinables et adaptables à l'échelle du Pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe. Le programme Territoires d'Industrie peut être aussi emblématique de cette collaboration.

Plus globalement, les actions de nos différentes structures doivent être conçues dans une logique de complémentarité et de coopération, qui profitera à l'ensemble de notre territoire.

Quelles actions peuvent notamment mener conjointement le Département, le Pays et le Pôle en matière de mobilité ?

Dans un département comme la Sarthe où 90% des habitants utilisent leur voiture pour se rendre au travail, tous les élus doivent, conjointement, favoriser le recours à des modes de déplacements alternatifs, afin de contribuer à préserver notre environnement.

Déjà, un travail important est réalisé en faveur du covoiturage et de l'autopartage. De même, toutes les collectivités se sont mobilisées sur le projet de halte-ferroviaire Centre Hospitalier-Université, qui est indispensable au développement local.

La coopération menée par le Département, Le Mans Métropole, le Pays, le Pôle métropolitain, ainsi que la Région pour aménager des voies douces est aussi exemplaire, à l'image des sentiers départementaux que nous raccordons au Boulevard Nature.



Véronique Cantin

Vice-Présidente du Pays du Mans et du Pôle métropolitain, déléguée aux Finances, aux Ressources Humaines et aux Contractualisations

Vice-Présidente du Conseil départemental

Maire de Neuville-sur-Sarthe

Vous êtes membre du Pays du Mans depuis sa création et membre du Bureau depuis 2008 : quel regard portez-vous sur cette structure, ainsi que sur le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe ?

Le Pays du Mans et le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe sont des structures extrêmement mobilisantes, mais réellement efficaces !

Grâce à la qualité de leur ingénierie, le Pays et le Pôle métropolitain se sont imposés comme des organismes de réflexion, d'accompagnement et de veille stratégique au service des collectivités adhérentes et de leurs projets. Aujourd'hui, ces syndicats continuent d'accroître leurs connaissances et leurs compétences pour permettre à l'ensemble des élus de développer des programmes toujours plus innovants et ambitieux.

En ce début de mandat, notre première mission est de faciliter l'intégration des nouveaux élus à ces projets, en leur faisant profiter de notre expérience.

Est-ce dans cet esprit qu'a été conduite la réorganisation des deux syndicats mixtes ?

En coopération étroite avec les techniciens, notre volonté a été de prendre en compte les récentes évolutions et l'élargissement des compétences du Pays et du Pôle métropolitain pour former cinq pôles thématiques qui correspondent mieux à la réalité et à l'évolution de leurs missions.

Dans cet esprit, autour du Président Stéphane Le Foll, et conformément à sa volonté, les rôles des vice-présidents et des élus délégués ont été répartis en fonction des compétences et des appétences de chacun, tout en veillant, comme l'avait instauré le Président Jean-Claude Boulard, à ce que toutes les intercommunalités adhérentes soient également représentées.

Quels sont vos objectifs pour ce nouveau mandat et en quoi votre mission évolue-t-elle ?

Depuis la création du Pays du Mans, nous avons pour priorité de sécuriser nos finances, en nous assurant que les

cotisations des intercommunalités membres couvrent nos dépenses obligatoires.

Chaque EPCI contribue au financement des syndicats mixtes selon ses moyens, dans une logique de solidarité dont profitent les intercommunalités périurbaines.

Nous maintenons ces règles en y apportant cependant une évolution : désormais, dans un souci d'équité, toutes les cotisations sont calculées par rapport au nombre d'habitants. Nous avons supprimé les cotisations forfaitaires que nous avons instaurées pour certains programmes.

Enfin, pour une vision encore plus globale des finances du Pays et du Pôle métropolitain, mon champ de compétences a été élargi aux contractualisations. Cette évolution me permet de garantir plus aisément le respect des équilibres budgétaires.

« Grâce à ces mécanismes, nos finances sont saines. »



Jacques Gouffé

Vice-Président du Pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, délégué à la Transition énergétique

Vice-Président de Le Mans Métropole délégué à la transition énergétique et au Plan Climat-Air-Energie Territorial

Conseiller municipal du Mans

Comment définiriez-vous le Pays du Mans et le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe ?

Le Pays du Mans et le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe sont des lieux de consensus où nous dépassons nos clivages politiques et nos appartenances territoriales pour travailler ensemble dans le sens de l'intérêt général.

Quel est le cadre de votre délégation au sein de ces structures ?

J'ai pour mission de mettre en œuvre le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) élaboré par les équipes précédentes. C'est une démarche transversale et fédératrice qui concerne toutes les compétences du Pays et du Pôle métropolitain.

C'est pourquoi je souhaite associer à ce travail tous mes collègues élus et y impliquer de nombreux acteurs locaux. Les élus des communes et des EPCI (intercommunalités) ont envie d'avancer sur la voie de la transition énergétique. Ensemble, nous allons déployer des initiatives concrètes pour atteindre les objectifs fixés dans le PCAET.

L'échelle du Pays et du Pôle métropolitain me semble pertinente pour tenir nos engagements, car elle nous permet de mener une politique locale globale, tout en bénéficiant d'une plus grande liberté d'action qu'à l'échelon national.

Dans quels domaines allez-vous particulièrement agir ?

Suivant les objectifs chiffrés du PCAET, notre territoire devra atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Dans cette perspective, il nous faut à la fois nous donner les moyens de favoriser l'usage des énergies renouvelables, d'encourager les nouvelles mobilités et d'accompagner la rénovation énergétique du bâti.

Pour cela, nous envisageons de mutualiser des économies de flux et des conseillers en énergie partagée, afin d'armer les communes qui manqueraient de moyens techniques pour réaliser leurs objectifs.

Dès à présent, le recours à l'énergie solaire photovoltaïque s'accélère, notamment à travers le déploiement des ombrières.



« Lorsqu'on économise l'énergie, on contribue à redistribuer le pouvoir d'achat. »

De même, les projets d'unités de méthanisation se multiplient laissant augurer la possibilité d'être presque auto-suffisants en biométhane d'ici 2030. Enfin, nous soutenons les porteurs de projets qui travaillent sur des processus innovants à partir de l'hydrogène.

Ma volonté est de travailler à la massification des énergies vertes, de développer un mix énergétique qui nous permettra de proposer une large palette de solutions répondant aux différents besoins du territoire et de ses habitants.



Fabienne Lagarde

Elue déléguée du Pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, en charge de l'écosystème hydrogène

Vice-Présidente de Le Mans Métropole déléguée à l'Enseignement supérieur et à l'Innovation

Conseillère municipale du Mans

Votre fonction au sein du Pays et du Pôle métropolitain représente-t-elle un prolongement du travail que vous menez à Le Mans Métropole ?

Effectivement, cette mission s'inscrit dans la continuité du travail que je mène à Le Mans Métropole, en particulier en direction de l'Innovation.

Je découvre avec grand intérêt l'ampleur du travail mené par le Pays et le Pôle, notamment sur le Plan Climat-Air-Energie Territorial. Ces structures démontrent quotidiennement qu'elles sont la bonne échelle pour réussir la transition énergétique de notre territoire, en menant une politique volontariste s'appuyant sur la complémentarité ville-campagne.

Comment allez-vous mener votre mission, de mise en place d'un écosystème hydrogène H₂, Le Mans-Sarthe ?

Depuis plusieurs années, le Président Stéphane Le Foll a fait le choix de promouvoir les applications à base d'hydrogène, tout particulièrement dans les transports.

Aujourd'hui, alors que l'intérêt national pour ce nouveau vecteur énergétique est croissant, les élus du Pays et du Pôle métropolitain affirment leur volonté d'accélérer ce travail autour de projets locaux innovants et prometteurs. Mon rôle est de mettre en musique le développement de cet écosystème hydrogène au côté de mon collègue Jacques Gouffé qui pilote la transition énergétique.

« Je souhaite créer une marque territoriale autour de cet écosystème hydrogène. »



Je souhaite associer le plus grand nombre de citoyens à ce travail. Dans cette optique, je vais structurer et animer un club H₂ qui rassemblera différents acteurs locaux (politiques, scientifiques, entrepreneurs, bénévoles associatifs...). Déjà, j'ai identifié les universitaires des différentes disciplines intéressés (chimie, économie, géographie...) qui souhaitent s'impliquer dans ce club et nous avons commencé à faire l'état des lieux de la recherche.

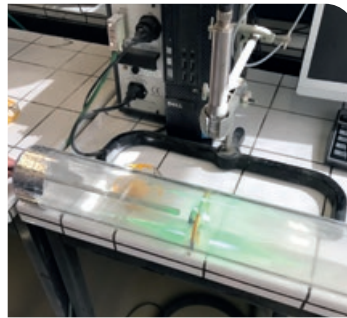


EN CHIFFRES...

ECO H2

- **15 000 tonnes/an** de CO₂ seront piégés (dont 5 000 dans le sol) grâce à la culture du chanvre
- **40 GWh/an** d'énergies vertes seront produits sur le site d'exploitation de Qairos Energies, ce qui correspond à **7 500 tonnes/an** de CO₂ non émis.

Avec Qairos et ECO H2, le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe s'ancre dans l'ère de l'hydrogène



Installée au cœur de la campagne sarthoise, l'entreprise Qairos Energies a conçu un dispositif, unique au monde, de transformation, par gazéification, du chanvre en hydrogène, en méthane et en CO₂. Cette initiative est l'un des piliers du projet d'écosystème hydrogène (ECO H2) porté par le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe.

« Qairos* Energies est née de deux volontés personnelles : d'une part développer un carburant plus respectueux de l'environnement, d'autre part offrir aux agriculteurs l'opportunité d'améliorer la rentabilité de leurs terres », explique Jean Foyer, fondateur de Qairos Energies. Ainsi, après de nombreuses recherches, cet ingénieur, issu du secteur de l'automobile, est arrivé au constat que l'exploitation du chanvre lui permettrait d'atteindre ses objectifs.

Le chanvre est le combustible idéal

Cette plante, longtemps cultivée en Sarthe, présente deux premiers avantages : une capacité à pousser rapidement sans recourir ni à l'irrigation, ni à l'usage de produits phytosanitaires, et des racines profondes qui enrichissent le sol en azote par la

séquestration du CO₂, agissant comme un fertilisant naturel. Ainsi, une fois le chanvre récolté, l'exploitant peut réutiliser sa terre pour y cultiver une autre plante (colza, blé...) sur un sol exempt de mauvaises herbes.

Ensuite, la gazéification du chanvre à très haute température génère la production de trois gaz distincts : le méthane, qui peut être réinjecté dans le réseau de gaz, le CO₂ qui peut être revendu à l'industrie agroalimentaire et, surtout, l'hydrogène qui est converti en électricité afin d'alimenter les piles à combustion pour véhicules.

« Ce procédé, que j'ai conçu avec mes associés, a été testé avec succès en laboratoire », précise Jean Foyer.

Désormais, Qairos Energies s'apprête à lancer la construction d'une unité de production à Trangé. Le permis de construire a récemment été validé et les travaux pourraient démarrer dans l'année. « La commercialisation de véhicules à hydrogène pour tous publics devrait prendre son essor d'ici 3 à 4 ans. A cette date, nous serons donc prêts à répondre aux besoins des constructeurs automobiles », affirme Jean Foyer, convaincu, comme le sont les industriels allemands, que l'hydrogène est le carburant du futur.

Développer l'économie locale et s'inscrire dans la transition écologique

Le projet de Qairos Energies s'inscrit dans une logique d'écosystème local et vertueux. « Déjà, trois exploitants locaux ont planté du chanvre pour participer aux expérimentations et 150 agriculteurs ont fait part de leur intérêt pour notre projet. A terme, nous visons un minimum de 1 000 hectares de chanvre cultivés », précise Jean Foyer.

De plus, Qairos Energies prévoit de créer plus d'une vingtaine d'emplois sur son unité de production.

Enfin, le procédé va offrir aux usagers des transports collectifs et individuels (trains, camions, bus, voitures,...) l'opportunité de se déplacer en utilisant un carburant ne générant pas de gaz à effet de serre et, par conséquent, plus respectueux de l'environnement (chaque kilomètre parcouru stockera du carbone dans le sol plutôt que d'en retirer).

Ce projet innovant a immédiatement séduit Stéphane Le Foll, Président du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe et de Le Mans Métropole, et Yves de la Fouchardière, le directeur de la coopérative des Fermiers de Loué. Tous deux y ont vu les bénéfices que le territoire et ses habitants pouvaient tirer de cet investissement, qui s'inscrit dans le Contrat de Transition Écologique. « Nous sommes aussi soutenus par la Région, le Département et de plus en plus de partenaires privés », poursuit Jean Foyer dont l'équipe est composée d'un ingénieur méthodes, d'un chimiste, d'un financier et d'une responsable d'agence de communication.

Comment envisagez-vous de décliner ce travail ?

Afin de structurer la filière, nous devons concrètement travailler autour de quatre problématiques complémentaires : la production, les usages, le stockage et la distribution.

Dans ce cadre, notre mission est d'accompagner les projets, à commencer par celui de Qairos Energies qui avance

à grand pas. Celui-ci présente l'intérêt de reposer sur la culture du chanvre qui possède un grand potentiel de captage du carbone et offre ainsi de nouveaux débouchés pour les agriculteurs. Le chanvre sera utilisé pour produire de l'hydrogène et du méthane.

Aujourd'hui, nous nous attachons à lever des fonds auprès de nos partenaires institutionnels pour que

le premier démonstrateur national puisse voir le jour, à Trangé.

En parallèle, nous suivons d'autres dossiers qui s'appuient sur différentes technologies, car nous voulons favoriser la diversité des modes de production. Nous voulons aussi mettre en place des formations autour de la production d'hydrogène.



Isabelle Leballeur

Vice-Présidente du Pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, déléguée à l'Agriculture et à l'Alimentation

Première vice-Présidente de Le Mans Métropole déléguée à la Métropole durable, au Pays et au Pôle métropolitain

Maire de Pruillé-le-Chétif

www.qualite-proximite.fr

« Je souhaite rassembler les acteurs locaux dans **une démarche dynamique de réseau.** »

Depuis la création du Pays du Mans, en 2002, quels ont été vos engagements en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables ?

Dès 2002, Jean-Claude Boulard, alors Président du Pays du Mans, avait souhaité que le syndicat mixte travaille sur le devenir de l'agriculture au sein du territoire. Etant à la fois agricultrice, élue à la Chambre d'agriculture et élue municipale, je me suis naturellement engagée dans cette réflexion dont l'objectif est de préserver l'agriculture périurbaine dans un contexte d'expansion urbaine.

Puis, je me suis impliquée dans la coopération lancée avec la Péninsule de Sétubal, au Portugal, autour du développement des circuits de proximité. Cette initiative, soutenue par le programme européen LEADER du Pays du Mans, s'est traduite par la mise en place de la Charte Qualité & Proximité qui permet aujourd'hui à près de 120 producteurs, restaurateurs, transformateurs, collectivités de travailler ensemble pour privilégier la consommation de produits locaux et de qualité.

Comment souhaitez-vous faire évoluer la Charte Qualité & Proximité ?

Dans la continuité du travail réalisé, je souhaite donner plus d'ampleur à la Charte Qualité & Proximité, tout d'abord en encourageant l'adhésion, à cette charte, de toutes les communes du Pays et du Pôle métropolitain gérant un restaurant scolaire. De même, je voudrais que nous ouvrons notre réseau aux restaurants collectifs des établissements de soins (Centre Hospitalier, EHPAD...) et d'autres organismes publics. L'objectif

est d'élargir, y compris au-delà du Pays et du Pôle métropolitain, ce réseau qui contribue à dynamiser l'économie locale et est remarquablement animé par notre technicienne Hélène Penven.

En parallèle, nous allons poursuivre les animations proposées aux cuisiniers des restaurants scolaires et renforcer l'accompagnement de nos adhérents, notamment à travers des visites régulières sur le terrain.

Nous devons plus encore nous appuyer sur les producteurs et les transformateurs, qui sont déjà très engagés. A ce titre, nous soutenons avec grand intérêt l'initiative qui est développée au Potager de la Futaie où une agricultrice cultive, sur 6,5 hectares, des produits exclusivement dédiés à la restauration collective, en coopération avec le lycée agricole de Rouillon, voisin de l'exploitation.



FOCUS

Quels seront vos axes de travail dans le domaine agricole ?

Comme l'a souhaité le Président Stéphane Le Foll, le Pays et le Pôle métropolitain ont pour mission de favoriser le déploiement de la méthanisation, qui offre de nouveaux débouchés à l'agriculture, tout en répondant aux objectifs du Plan Climat-Air-Energie Territorial. Nous allons, ainsi, accompagner les nombreux projets d'unités de méthanisation qui sont déjà portés par des agriculteurs du territoire. Notre rôle est aussi d'informer les élus sur ce procédé qui permet de produire du méthane à partir des effluents d'élevage. C'est pourquoi nous avons déjà organisé deux visites de méthaniseurs en 2020 et en avons programmé deux autres pour 2021.

Nous avons aussi pour objectif d'aider les agriculteurs à optimiser les leviers qui leur permettent de

capturer ou de diminuer les émissions de carbone. Dans cette optique, nous expérimentons une coopération avec le Pays de Brest pour proposer de nouvelles solutions et concrétiser le concept de « ferme bas-carbone ».

De plus, avec ma collègue Nathalie Dupont, élue déléguée du Pays et du Pôle à la Biodiversité, nous voulons valoriser et optimiser l'exploitation du bois (forestier, agricole, bocager...), en tant qu'énergie renouvelable et naturelle, par exemple en favorisant le déploiement de chaudières à bois.

Enfin, en partenariat avec le CIVAM et l'UD CUMA 72, nous lançons un projet visant à accompagner les agriculteurs dans la valorisation énergétique de leurs haies, en s'appuyant sur les Paiements pour Services Environnementaux.



Patricia Charton

Elue déléguée du Pays du Mans, en charge de l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)

Vice-Présidente de Le Mans Métropole, déléguée au Développement économique et commercial

Conseillère municipale du Mans

« De plus en plus d'acteurs économiques s'engagent dans l'EIT. **À nous de les accompagner** »

Nouvellement élue au Pays du Mans, comment percevez-vous ces instances ?

J'apprécie sincèrement de pouvoir agir au sein du Pays du Mans, où chacun met de côté ses appartenances politiques pour privilégier l'intelligence collective et l'intérêt général. Comme au sein de Le Mans Métropole, et de Le Mans Développement que je préside, je veux mettre à profit mon travail au sein du Pays pour renforcer mes liens avec l'ensemble des élus et des acteurs du territoire.

Passionnée par le partenariat économique, travaillant depuis plusieurs années



Nicolas Rouanet

Vice-Président du Pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, délégué à l'Economie circulaire

Président de la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau

Conseiller municipal de Parigné-L'Evêque

Vous avez été élu pour la première fois au Pays du Mans et au Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe en juillet dernier. Quel premier regard portez-vous sur ces syndicats mixtes ?

Je trouve agréable de pouvoir travailler au sein de ces structures où les élus sont épaulés par une équipe de techniciens efficaces, motivés et réactifs, qui nous préparent les dossiers avec rigueur.

Le Pays et le Pôle métropolitain nous offrent l'opportunité d'échanger et de travailler à une plus large échelle pour des projets plus ambitieux, tout en conservant des liens de proximité.

Il nous appartient, désormais, de partager nos informations avec l'ensemble des élus du territoire, afin de maintenir un lien indispensable entre ces structures et le terrain.

Comment concevez-vous votre délégation à l'Economie circulaire ?

En matière d'économie circulaire, nous devons encore amplifier les actions en agissant à l'échelle de l'ensemble du Pays. L'économie circulaire peut, en effet, générer de nouvelles dynamiques territoriales à condition de fédérer tous les acteurs, en particulier les entrepreneurs et les élus, pour que ceux-ci partagent leurs expériences, leurs informations et leurs complémentarités.

Dans cette logique, nous devons nous appuyer sur ce qui fonctionne, comme l'expérience menée au Sud-Est du Pays Manceau sur la mutualisation de la gestion des flux de déchets professionnels. Cette démarche, comme toutes celles que nous portons dans nos

à renforcer l'attractivité de notre territoire, dont nous devons être fiers, cette nouvelle mission représente un passionnant challenge !

Quelle doit être la place de l'Ecologie Industrielle et Territoriale dans l'action du Pays du Mans ?

L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) s'inscrit dans le cadre plus global des actions menées par le Pays en faveur de l'Economie circulaire. En binôme avec Nicolas Rouanet, vice-Président délégué à l'Economie circulaire, nous allons principalement agir vers trois secteurs

« L'économie circulaire peut générer de nouvelles dynamiques territoriales, à condition de fédérer tous les acteurs. »



Signature du programme Territoires d'Industrie du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, le 18 décembre 2020

intercommunalités respectives, doit pouvoir être dupliquée sur d'autres territoires pour développer de nouvelles activités économiques créatrices d'emplois.

Quel rôle peut jouer le programme Territoires d'Industrie dans lequel s'inscrit désormais le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe ?

Le 18 décembre 2020, le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe a officiellement intégré, pour 6 ans, le programme national Territoires d'Industrie qui est initié par l'Etat et coordonné par le Conseil Régional. Ce dispositif va nous permettre, en premier lieu, de mobiliser des fonds financiers importants (avec le partenariat de BpiFrance, de la Banque des Territoires, du Conseil départemental et de futurs

d'activité qui sont au cœur de notre identité économique territoriale : l'agroalimentaire, l'acoustique et les mobilités (en mettant l'accent sur les véhicules propres et les modes de transports doux).

Déjà, de nombreux projets émergent et la crise sanitaire incite de plus en plus d'entrepreneurs à s'engager dans l'EIT. Notre rôle est d'accompagner et de développer ces démarches, publiques et privées, dont l'objectif est de produire de manière plus qualitative et respectueuse de l'environnement, à l'image du projet « Paddock », autour des nouvelles mobilités,

Déjà, sur le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, Territoires d'Industrie c'est :

8 actions validées qui représentent 35 millions d'euros d'investissement.

7 autres projets à l'étude.

autres partenaires publics) pour soutenir des projets qui contribuent à dynamiser l'économie locale, sont générateurs d'emplois, s'inscrivent dans une logique d'innovation et ont des vertus écologiques. En ce sens, Territoires d'Industrie s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de notre Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Le recensement, l'étude et la validation des projets sont effectués par des binômes formés d'élus (Patricia Charton et moi-même) et d'entrepreneurs (le président du Conseil de développement Stéphane Galibert et le président de l'UIMM Sarthe, Christophe Buchet). Bien évidemment, ceux-ci peuvent s'appuyer sur le soutien indispensable des techniciens du Pays et du Pôle métropolitain.

ou de la pépinière d'entreprises à La Milesse.

Quelles méthodes de travail allez-vous adopter ?

Mon souhait est de mobiliser le maximum d'acteurs économiques locaux. Dans cette optique, mes interlocuteurs privilégiés sont les clubs d'entreprises que je rencontre déjà régulièrement dans le cadre de mes fonctions à Le Mans Métropole et que je côtoie depuis de nombreuses années en tant que chef d'entreprise. Mon rôle est de faire le lien entre tous ces clubs pour mettre en place des actions communes et efficaces.

Attractivité du Territoire



David Chollet

Vice-Président du Pays du Mans,
délégué à l'Attractivité du territoire,
Tourisme, Culture & Promotion de
la destination du Pays du Mans

Président de la Communauté de
communes Maine Cœur de Sarthe

Maire de Souigné-sous-Ballon

Depuis 2008, vous êtes membre de la Commission Tourisme, rebaptisée Attractivité du Territoire, du Pays du Mans. Quel bilan tirez-vous du travail mené par cette Commission durant ces 12 dernières années ?

Je constate que notre travail de promotion et d'animation du territoire a contribué à allonger la durée de séjour sur le Pays du Mans, comme le démontre l'étude menée en 2019 (voir ci-dessous).

J'observe aussi que tous les acteurs institutionnels sarthois du tourisme ont désormais pris l'habitude de travailler ensemble, notamment à travers la participation commune à des salons professionnels ou, plus récemment, la création d'un visuel commun à l'ensemble des territoires du département.

Je veux souligner le formidable travail de promotion et d'accueil qui a été effectué ces dernières années auprès des médias nationaux et internationaux,

spécialisés et généralistes, pour faire connaître le Pays du Mans. Dès à présent, les acteurs touristiques bénéficient des retombées de ces nombreux reportages qui ont été diffusés par divers canaux (presse écrite, télévision, radio, web...) et ont fait évoluer très positivement la perception de notre territoire.

Quels sont vos objectifs pour ce nouveau mandat ?

Aujourd'hui, nous devons donner aux visiteurs des clés de lecture pour comprendre et interpréter le patrimoine local qui, qui comme le montre l'étude de clientèle, est notre meilleur atout.

Dans ce but, nous allons continuer à développer des circuits thématiques dédiés à la fois aux touristes et aux habitants, qui demeurent les premiers ambassadeurs du Pays du Mans.

Enfin, considérant que les touristes ne connaissent pas les frontières administratives, nous devons

« Après avoir fait connaître le territoire, il faut le faire aimer ! »



travailler plus encore à l'échelle de tout le territoire. C'est pourquoi, nous menons une réflexion sur la création d'un Office de Tourisme de Pôle rayonnant sur l'ensemble du Pays du Mans. Cet outil nous permettrait, notamment, de renforcer notre soutien auprès des collectivités et des prestataires touristiques qui, à l'issue de la crise sanitaire, auront plus encore besoin de notre aide.

FOCUS

Qui sont les touristes en Pays du Mans ?

Sous l'égide de Sarthe Tourisme, le Pays du Mans a mené, avec plusieurs offices de tourisme et pays couvrant l'ensemble du département, en 2019, une étude exhaustive sur le tourisme en Sarthe. Cette enquête, au cours de laquelle plus de 3 000 touristes et excursionnistes ont été interrogés, a permis de tracer un portrait précis des visiteurs du territoire sarthois, de mieux comprendre leurs comportements et leurs attentes, de mesurer leur niveau de satisfaction, dans le but de mieux répondre à leurs demandes et d'élargir encore la clientèle du département.

Le Pays du Mans s'est totalement investi dans cette initiative, se rendant sur le terrain, en s'appuyant notamment sur le travail d'un stagiaire recruté pour l'occasion.

Les résultats de ce travail conforte le travail du Pôle touristique du Pays du

Mans qui, depuis près de 15 ans, a fait le choix d'axer son action en direction de la clientèle de proximité, en particulier des habitants de l'Île de France, tout en privilégiant la promotion des sites patrimoniaux historiques et culturels.

• Un tourisme d'actifs et de personnes âgées

L'âge moyen du touriste en Sarthe est de 49,5 ans (ce qui est supérieur à la moyenne nationale). Cet âge moyen est un peu plus jeune en Pays du Mans.

En Pays du Mans, les classes d'âges les plus représentées sont les 35-49 ans (31%) et les 60 ans et + (31%).

• Une clientèle globalement plus aisée et se déplaçant en couple

40% des touristes en Pays du Mans appartiennent à des Catégories Socio-Professionnelles (CSP) dites supérieures (chefs d'entreprise,

cadres, professions libérales), contre seulement 26% à l'échelle nationale. A l'inverse, les excursionnistes sont majoritairement des employés ou des ouvriers ; ce qui signifie que toutes les CSP visitent le Pays du Mans.

45% des visiteurs se déplacent en couple et 28% en famille (37% pour chacune de ces catégories en France).

• Une clientèle de proximité... et parisienne

La clientèle touristique française du Pays du Mans provient à 26% de l'Île de France, à 18% des Pays de la Loire et à 20% de régions limitrophes (Normandie, Centre-Val de Loire).

Il s'agit donc d'une clientèle de proximité qui, dans cette logique, se déplace principalement en voiture (à 80%). Elle se loge majoritairement à l'hôtel (à 56%) ou chez des proches (27%).



Lydia Hamonou-Boiroux

Elue déléguée du Pays du Mans, en charge de l'Attractivité du territoire, du Tourisme, Culture & Promotion de la destination du Pays du Mans

Conseillère de Le Mans Métropole, déléguée au Tourisme

Adjointe au Maire du Mans, déléguée à la Citoyenneté, à la Population et aux Anciens combattants

Conseillère départementale de la Sarthe

Votre fonction au sein du Pays du Mans est-elle complémentaire de celles que vous occupez à Le Mans Métropole et au Conseil départemental ?

Désormais déléguée au Tourisme à Le Mans Métropole, membre de la Commission Attractivité du Conseil départemental et élue à Sarthe Tourisme, je bénéficie d'une vision quasi globale du tourisme en Sarthe. Ma nouvelle mission au Pays du Mans me permet de compléter cette approche avec cohérence et en dépassant les clivages politiques. Je veux ainsi contribuer à faire le lien entre la Ville du Mans, Le Mans Métropole, le Pays du Mans et le Département, pour développer des offres encourageant les touristes à visiter l'ensemble de notre territoire.

Quelles offres peut-on proposer pour séduire les touristes ?

Nous pouvons, en particulier, imaginer des séjours thématiques, par exemple autour de notre patrimoine industriel, en mettant en valeur la fonderie d'Antoigné

à Sainte-Jamme-sur-Sarthe, ou autour du patrimoine naturel à partir de la forêt domaniale de Bercé, de l'Arche de la nature...

Nous pourrions aussi envisager de décliner une offre culturelle sur tout le Pays, dont la Scène Nationale du Mans pourrait être l'un des acteurs.

Plus globalement, en binôme avec David Chollet, Vice-Président du Pays du Mans, je souhaite que nous innovions pour profiter d'une évolution de la demande, qui va sans doute s'accélérer après la crise sanitaire.

Pour renforcer l'attractivité du territoire et répondre aux nouvelles attentes d'une clientèle familiale, toutes catégories socio-professionnelles confondues, il nous faudra sans doute diversifier les offres d'hébergement, comme nous le faisons en confortant le camping communautaire d'Yvré-Levêque. Dans cet esprit, je souhaite aussi que nous renforçons notre soutien aux prestataires touristiques locaux.

« **Je souhaite contribuer à faire le lien** entre la Ville du Mans, Le Mans Métropole le Pays du Mans et le Département **pour développer des offres globales.** »

Quel peut-être le rôle de l'Office de Tourisme dans cette organisation ?

L'Office de Tourisme du Mans doit être la vitrine de la Ville, de la Métropole, mais aussi du Pays et du Département. C'est pourquoi, comme David Chollet, je suis favorable à la création d'un Office de Tourisme de Pôle qui disposerait de Bureaux d'Information Touristique, voire de bornes interactives, implantés en divers lieux stratégiques du Pays, en ville comme en zone rurale ou périurbaine.



• L'importance du bouche-à-oreille... et d'Internet

43 % des touristes ont connu le Pays du Mans par le bouche-à-oreille, mais également 42% par Internet. L'impact des autres supports de promotion n'est pas, pour autant, à négliger (22%).

• La recherche du patrimoine

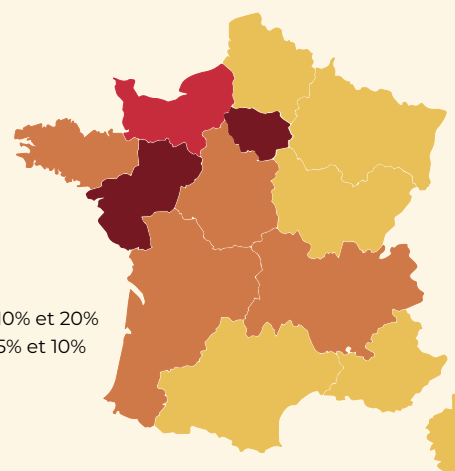
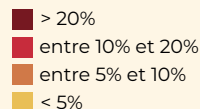
Les touristes se rendent, d'abord, en Pays du Mans pour visiter son patrimoine culturel (à 41%) et, de fait, cette découverte du patrimoine, de l'histoire, des musées, constitue le premier motif de satisfaction à (47%).

• 80 € par jour

Enfin, l'étude montre que chaque touriste dépense en moyenne près de 80 € par jour au cours de son séjour, majoritairement pour l'hébergement et la restauration.

Le profil du touriste en Pays du Mans ?

Origine géographique
Carte des régions de résidence des touristes français en Pays du Mans



Durées moyennes de séjour par type d'hébergement

Famille ou amis
 6,5 nuits

Campings
 6,4 nuits

Gîtes ou locations
 5,4 nuits

Chambres d'hôtes
 3,3 nuits

Hôtels
 2 nuits

Camping-cars
 1,7 nuit



Sébastien Gouhier

Vice-Président du Pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, Rapporteur du SCoT du Pays du Mans, délégué à l'Urbanisme durable et l'Application du Droit des Sols (ADS)

Vice-Président de la Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois

Maire d'Ecommoy

Après avoir été délégué à la Transition énergétique et environnementale sous le précédent mandat, vous êtes aujourd'hui en charge de l'Urbanisme durable et de l'ADS. Ce changement d'attribution s'inscrit-il dans une continuité ?

Cette nouvelle fonction s'inscrit effectivement dans une continuité, car le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de mise en œuvre des objectifs du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) sur lequel j'ai travaillé au cours du précédent mandat.

Aujourd'hui, mon profil de juriste, notamment mes compétences en droit de l'urbanisme et en droit administratif, me désignait pour cette nouvelle délégation.

Ma mission première est d'accompagner, en binôme avec mon collègue Franck Breteau, la révision du SCoT, qui devrait s'étendre sur 4 ans. Celle-ci est menée par le technicien du SCoT du Pays du Mans, Julien Roissé, ainsi que par l'ensemble des chargés de missions du Pays et du Pôle métropolitain qui y contribuent au sein de leurs thématiques respectives.

Quels sont les enjeux de cette révision du SCoT du Pays du Mans ?

Cette révision du SCoT s'inscrit dans une stratégie dont le premier objectif est d'atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble du territoire d'ici 2050, conformément au PCAET. Dans cette perspective, le SCoT doit nous donner les moyens d'agir en faveur d'un habitat durable, du développement des modes actifs, du déploiement des énergies renouvelables et de la préservation des terres agricoles.

Ce processus de révision, actuellement en phase de diagnostic, prend également en compte l'élargissement du périmètre du SCoT du Pays du Mans à la Communauté de communes du Gesnois Bilurien. Nous allons ainsi intégrer un territoire qui présente des spécificités plus rurales.

Enfin, le SCoT révisé devra être conforme aux récentes évolutions législatives qui imposent une présentation plus lisible du document et comprenant plus d'actions concrètes, au sein d'un Projet d'Aménagement Stratégique.

« Notre objectif est d'élaborer un document cohérent qui s'attache à **préserver notre patrimoine naturel et résorbe les inégalités territoriales.** »



Vous êtes également en charge du service ADS du Pays du Mans. Quel regard portez-vous sur celui-ci ?

Le service ADS du Pays du Mans, qui a connu une forte activité en 2020, donne pleinement satisfaction à l'ensemble des communes adhérentes, faisant preuve de rigueur et de réactivité. Je souhaite m'inscrire dans la continuité du travail mené par mon prédécesseur, Bruno Lecomte, en restant attentif à l'évolution des demandes qui semble se faire jour suite à la crise sanitaire. Je sais que nous pouvons nous appuyer pleinement sur une équipe d'instructeurs du droit des sols compétents et réactifs.



Cette nouvelle fonction s'inscrit-elle dans la continuité du travail que vous avez mené sous le précédent mandat ?

Depuis 2017, je pilote, avec Julien Roissé chargé de mission du SCoT du Pays du Mans, l'intégration du territoire du Gesnois Bilurien au sein du SCoT du Pays du Mans. Ensemble nous coordonnons aussi, depuis un an, le lancement de l'étude pré-opérationnelle de l'habitat à l'échelle du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe. En conséquence, la fonction qui m'a été confiée me permet de poursuivre le travail entamé. Elle m'offre aussi l'opportunité de mettre à profit l'expérience que j'avais déjà acquise entre 1995 et 2001, alors



Martial Latimier

Vice-Président du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, délégué à l'Habitat durable

Vice-Président de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien, délégué à l'Aménagement du territoire, l'Habitat et la Mobilité

Adjoint au Maire de Savigné-L'Evêque délégué aux Finances, à la Vie économique et au Lien social

« L'étude pré-opérationnelle doit contribuer à **dynamiser nos centres-bourgs** »



Franck Breteau

Vice-Président du Pays du Mans, Rapporteur du SCoT du Pays du Mans, délégué au Commerce, aux services & réseau des SCoT

Vice-Président de Le Mans Métropole délégué au Plan alimentaire territorial et au SCoT

Maire de Saint-Georges-du-Bois

Quelles sont vos missions au sein du SCoT du Pays du Mans ?

Durant ce mandat, nous allons commencer par nous concentrer sur la révision du SCoT du Pays du Mans, qui s'élargit au Gesnois Bilurien et doit intégrer diverses évolutions législatives. Ce travail est intense et c'est pourquoi les élus du Pays ont choisi de confier cette mission à deux vice-présidents.

Dans ce cadre, notre premier objectif est, pour les 6 prochains mois, de permettre aux nouveaux élus de s'approprier le SCoT et de former un ambassadeur du SCoT pour chaque intercommunalité. Nous voulons que tous les élus aient conscience de l'importance stratégique du SCoT dans le développement local.

Pour ma part, je suis plus spécifiquement chargé de gérer l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Stratégie d'Aménagement Commercial », ainsi que les relations avec les organismes régionaux et nationaux.

Quel est l'objectif de cet Appel à Manifestation d'Intérêt ?

En 2019, le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des SCoT,

dont je suis membre, a constaté que le sujet de l'aménagement commercial restait très sensible sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la Fédération a lancé, sur cette thématique, un Appel à Manifestation d'Intérêt auquel le Pays du Mans a répondu et a été retenu pour la catégorie des « villes moyennes ».

Par cette initiative, nous voulons établir un dialogue permanent entre tous les acteurs publics et privés du commerce, à l'échelle nationale et locale. Déjà, plusieurs rencontres ont été organisées, d'une part à Paris avec les dirigeants des grandes enseignes, d'autre part au Mans avec de nombreux acteurs du commerce sarthois, que nous consultons désormais, systématiquement avant chaque Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), dans laquelle je siége.

Ces réflexions se poursuivent, avec pour objectif premier de prendre en compte les réalités locales et d'alimenter les travaux du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (partie commerce du SCoT en cours de révision).

que j'étais vice-Président du District de Chartres (7 communes, 90 000 habitants), responsable du Plan Local d'Habitat et délégué auprès du Président Georges Lemoine, à l'époque Maire de Chartres.

Quel est l'objectif de l'étude pré-opérationnelle de l'habitat et quel est son état d'avancée ?

L'étude pré-opérationnelle doit nous donner les moyens de soutenir et d'accompagner la rénovation des habitats privés, afin de lutter contre la vacance des logements et contribuer, ainsi, à dynamiser nos centre-bourgs. Après un recensement, qui a permis de confirmer l'intérêt de notre initiative, l'étude a été confiée au cabinet « Villes Vivantes ».

Celui-ci présente l'avantage de bien connaître les caractéristiques et les acteurs

de notre territoire. Il a, en effet, déjà conduit la démarche « Bimby » qui encourage la densification de l'habitat urbain.

Dès à présent, les urbanistes de « Villes Vivantes » ont établi et présenté un diagnostic. Ils sont actuellement en train de modéliser les différents types d'habitat de notre territoire, afin de nous guider dans la définition de nos priorités et de nos critères d'aides.

Je précise que cette étude ne concerne pas Le Mans Métropole qui bénéficie déjà d'un Projet d'Intérêt Général sur la rénovation énergétique.

Quels autres projets souhaitez-vous développer ?

Dans la continuité de l'étude pré-opérationnelle de l'habitat, nous étudions

« Nous souhaitons accompagner les nouvelles formes de commerce, tout en préservant les dynamiques de centre-ville. »

Quelles sont vos autres actions dans le cadre du réseau des SCoT ?

Je siége à la fois au sein de la Fédération Nationale des SCoT et de la Conférence régionale des SCoT, dans le but d'échanger régulièrement avec mes collègues des autres SCoT. Ensemble, nous veillons à faire remonter, vers le sommet de l'Etat, les problématiques rencontrées sur le terrain. Nous avons aussi pour volonté de préserver les équilibres entre les territoires urbains, périurbains et ruraux.

Les SCoT sont aussi les interlocuteurs privilégiés du Conseil régional pour l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET). Les SCoT doivent, être compatibles avec ce SRADDET qui définit les objectifs de développement à l'échelle régionale. Celui-ci a pour priorités de garantir l'égalité des territoires à travers un aménagement durable.

l'opportunité de lancer une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).

« Villes Vivantes » nous accompagne, en lien avec le service habitat de Le Mans Métropole, la Région et le Département, pour identifier l'échelle et le format le plus pertinent à mettre en place localement.

Ce service pourrait accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique de leur habitat, notamment en les orientant sur les aides financières disponibles et en mobilisant les acteurs locaux, dont les professionnels du bâtiment.

Nous attendons actuellement la confirmation des financements publics qui nous permettront de lancer et d'animer ce dispositif.



Mobilités



Emmanuel Franco

Vice-Président du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, délégué à l'organisation des mobilités

Vice-Président du Conseil départemental

Président de la Communauté de communes Val de Sarthe

Maire d'Etival-lès-Le Mans

Quel bilan faites-vous des actions menées par le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe depuis 2015 ?

En 2015, le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe s'est constitué, suivant la volonté des intercommunalités adhérentes, autour de deux thématiques : la santé et la mobilité. Dans ce cadre, Jean-Claude Boulard, alors Président du Pôle métropolitain, m'a demandé de piloter le travail sur la mobilité.

Depuis lors, dans la continuité des actions lancées par le Pays du Mans pour développer les voies douces et le recours aux transports collectifs (soutien à la rénovation des gares notamment), les élus du Pôle métropolitain ont multiplié les initiatives : lancement du dispositif d'autopartage Mouv'nGo, encouragement au covoiturage (lignes Coup D'Pouce, aménagement d'aires de covoiturage sur tout le territoire, adhésion à la plateforme OuestGo), accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leurs Plans de Déplacements et des intercommunalités dans la mise en place de leurs schémas directeurs des modes actifs...

Toutes ces actions, complémentaires et cohérentes, ont un même objectif : favoriser le déploiement de nouveaux services de mobilité, alternatifs à la voiture individuelle.

Quels sont vos axes d'actions pour ce mandat ?

Bien évidemment, notre volonté est de conforter les actions entamées et même d'élargir notre champ d'intervention. C'est pourquoi nous avons choisi de renforcer l'équipe dédiée aux mobilités, en élisant trois élus délégués avec lesquels je vais coopérer très étroitement.

Notre objectif est d'utiliser les moyens supplémentaires que nous donne la Loi Orientation des Mobilités (LOM) pour proposer de nouveaux services facilitant les déplacements des habitants de nos territoires périurbains et ruraux. Dans une logique de cohésion et d'efficacité, nous souhaitons agir à l'échelle du Pôle métropolitain, en intervenant à la fois sur les déplacements entre la métropole et les intercommunalités périphériques et sur les flux transversaux entre communautés de communes (hors Le Mans Métropole).

Dans cette perspective, nous sommes allés à la rencontre des conseils communautaires pour leur présenter la compétence « Mobilités » et l'intérêt de la transférer au Pôle métropolitain, pour l'exercer collectivement et concrétiser nos projets, comme la billettique unique.

« L'échelle du Pôle métropolitain est la plus cohérente pour répondre aux besoins des habitants. »

Dans quelle démarche s'inscrit ce travail en direction des mobilités durables ?

Toutes nos actions poursuivent un but commun : contribuer à réduire les émissions gaz à effet de serre pour protéger notre environnement et lutter contre le réchauffement climatique.

Sur la Communauté de communes du Val de Sarthe par exemple, nous savons que si nous n'agissons pas maintenant, le nombre de jours anormalement chauds dans l'année passera de 32 aujourd'hui à 132 en 2100. Notre premier devoir est, par conséquent, d'accompagner la transition énergétique et le changement de nos comportements, notamment en matière de mobilité, selon la marche à suivre définie dans le Plan Climat-Air-Energie Territorial.



Joël Le Bolu

Elu délégué du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, en charge de l'articulation des mobilités

Vice-Président de Le Mans Métropole délégué aux transports publics

Maire de La Chapelle-Saint-Aubin

« Il est dans notre intérêt de développer des solutions de transports collectifs au-delà du périmètre de Le Mans Métropole. »

Quels seront, pour ce nouveau mandat, les axes de développement de la SETRAM, dont vous êtes président depuis les récentes élections municipales ?

La Setram est la société d'économie mixte qui pilote le réseau des transports collectifs urbains sur Le Mans Métropole. A ce titre, nous gérons une quarantaine de lignes de bus, deux lignes de tramway, une ligne de bus à haut niveau de service (TEMPO), une trentaine de lignes de transports scolaires (en partenariat avec le Conseil départemental pour la desserte des collèges), deux parkings-relais aux abords des lignes de tramway, des services de location de vélo, et aussi de transport à la demande...



Maurice Vavasseur

**Elu délégué du Pôle métropolitain
Le Mans-Sarthe, en charge
des mobilités actives**

Vice-Président de la Communauté de
communes Maine Cœur de Sarthe, délégué
à l'Habitat, aux Mobilités et à l'Urbanisme

Maire de Ballon-Saint-Mars



Pour quelles raisons, avez-vous accepté cette délégation aux mobilités actives, au sein du Pôle métropolitain ?

Depuis 2002, j'ai participé à la construction du Pays du Mans, puis du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, ainsi qu'à l'élaboration du SCoT du Pays du Mans et du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). A chacune de ces étapes, j'ai pu constater que le Pays, et aujourd'hui le Pôle métropolitain, s'affirment comme des lieux de compétences partagées très utiles, qui nous permettent de travailler sur un périmètre correspondant parfaitement à notre bassin de vie.

Au cours de ces deux décennies, nous nous sommes de plus en plus attachés à agir pour la protection de notre environnement. Dans cette perspective, la promotion des mobilités actives (marche à pied, vélo...) s'est imposée comme l'un des moyens d'accompagner la transition énergétique et c'est pourquoi nous l'avons tout particulièrement pris en compte dans le SCoT, puis le PCAET.

Au cours de ce mandat, comment souhaitez-vous développer et gérer ces mobilités actives ?

Aujourd'hui, notre volonté est de piloter et de coordonner le développement des mobilités actives à l'échelle de tout le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe.

Dès à présent, nous proposons aussi un billet unique pour l'ensemble de nos modes de transport.

Au cours de ce mandat, l'objectif de notre structure est de poursuivre notre démarche de limitation de nos émissions de gaz à effet de serre en remplaçant nos véhicules diesel par des matériels roulant au GNV/Bio GNV ou à l'hydrogène..

Nous allons, en particulier, mettre en place, sur les parcours les plus fréquentés, trois lignes "chronos" desservies par des bus à hydrogène qui déclencheront les feux verts à leurs passages. Nous ferons ainsi gagner du temps à nos usagers, tout en nous inscrivant dans les objectifs du Plan Climat-

« Il faut que les modes actifs
s'ancrent pleinement dans le
quotidien des citoyens. »

Dans ce but, nous allons nous appuyer sur les initiatives déjà lancées par des intercommunalités et des communes - comme le Plan Vélo de Le Mans Métropole ou le Schéma directeur des modes actifs élaboré par la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau - afin de les élargir, tant que possible, à l'ensemble du Pôle métropolitain.

Nous avons l'ambition d'initier l'aménagement d'un réseau métropolitain de pistes cyclables, sentiers pédestres et autres cheminements doux qui traverseront le territoire dans sa continuité, pour faciliter les déplacements des habitants. Ces circuits devraient aussi conduire les usagers vers les lignes de transports collectifs dans une logique de complémentarité vertueuse.

Air-Energie Territorial qui doit nous conduire vers la neutralité carbone du territoire d'ici 2050. Dans cette perspective, nous allons aménager des stations de stockage d'hydrogène nous permettant d'alimenter nos bus, ainsi que les nouveaux camions dédiés au ramassage des poubelles qui seront, eux aussi, alimentés à l'hydrogène.

Comment envisagez-vous votre action au sein du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe ?

Je souhaite que nous développions des solutions de transports collectifs au-delà du périmètre de Le Mans Métropole, d'une part pour répondre aux besoins croissants des habitants des communautés de communes périphériques à la métropole, d'autre part pour contribuer à limiter

Quelles méthodes allez-vous privilégier pour atteindre vos objectifs ?

Nous allons mettre en place des groupes de travail où nous partagerons nos expériences, nos visions du territoire, pour imaginer des solutions originales et efficaces.

Ces réflexions guideront les intercommunalités dans leurs investissements afin que, collectivement, nous puissions tenir les objectifs fixés par le PCAET.

Dans cet esprit, nous associons dès à présent le Conseil départemental à nos travaux, afin de pouvoir nous appuyer sur les voies départementales existantes pour garantir la continuité des itinéraires.

l'usage individuel de la voiture. En ce sens, ma connaissance des moyens dont dispose la Setram, me permet d'être un interlocuteur privilégié des élus de toutes les intercommunalités du Pôle métropolitain pour que nous imaginions de nouvelles offres.

Ensemble, nous devons aussi saisir l'opportunité que représente l'ouverture, d'ici 2023, de la halte-ferroviaire Centre Hospitalier-Université pour renforcer l'offre de déplacements entre le centre du Mans et l'ensemble du Pôle métropolitain.



Mobilités

VOTRE CONTACT PAYS DU MANS

Co-directeur, Responsable du pôle : Matthieu Georget, 02 43 51 23 23 - matthieu.georget@paysdumans.fr

Chargé de mission - Mobilité Durable : Laurent Nicolet, 02 43 51 23 23 - laurent.nicolet@paysdumans.fr



Denis Herraux

Elu délégué du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, en charge de l'autopartage Mov'nGo

Vice-Président de la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau, délégué à l'Environnement

Adjoint au Maire de Brette-les-Pins, en charge du Cadre de vie, de l'Urbanisme et de l'Environnement

« Les usagers de **Mouv'nGo** participent à la **lutte contre le réchauffement climatique.** »

Pour quelles raisons avez-vous choisi de prendre en charge la thématique de l'autopartage au sein du Pôle métropolitain ?

La commune de Brette-les-Pins, dont je suis élu, a été parmi les premières à adhérer à Mouv'nGo. C'est pourquoi je me suis rapidement intéressé à ce service d'autopartage. A mon initiative, nous avons mis en place une organisation efficace, en confiant la gestion du service à un agent administratif et l'entretien des voitures aux services techniques municipaux. Nous veillons, en particulier, à ce que nos véhicules soient toujours propres et en état de fonctionnement, afin de gagner la confiance des habitants. De même, nous avons développé les actions de communication autour du service.

Tout ce travail a intéressé l'équipe du Pôle métropolitain qui m'a proposé d'être l'élu en charge de Mouv'nGo.

Comment souhaitez-vous développer l'autopartage sur le Pôle métropolitain au cours de ce mandat ?

En premier lieu, nous souhaitons encourager d'autres collectivités à rejoindre le dispositif Mouv'nGo. Ainsi, dès ce printemps, une nouvelle station sera opérationnelle au Bailleul. L'ouverture de quatre stations supplémentaires est aussi validée pour 2022 à Bonnétable, Loué, Saint-Cosme-en-Vairais et Savigné-L'Evêque. De plus, je souhaite que chacune des cinq communes de la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau soient équipées dans les années à venir. Dès à présent, Saint-Mars d'Outille et Changé ont fait part de leur volonté de rejoindre Mouv'nGo.

En parallèle, je souhaite nouer des partenariats avec des services publics et des acteurs privés pour que des places soient attirées sur leurs parkings aux

véhicules de Mouv'nGo, comme c'est déjà le cas en centre-ville du Mans. Nous devrions prendre contact avec le Centre Hospitalier du Mans et, pourquoi pas, avec la grande distribution.

Pour continuer à développer Mouv'nGo, il nous faut, avant tout, accroître la communication en direction de nos administrés.

Quels arguments pouvez-vous employer pour convaincre le public de recourir à Mouv'nGo ?

En ayant recours à notre service d'autopartage, les élus comme les habitants, contribuent à limiter le nombre de véhicules sur les routes, tout en utilisant des voitures électriques, moins polluantes que des véhicules thermiques. De plus, pour l'avoir utilisé à plusieurs reprises, je tiens à souligner que la Zoé est une voiture très agréable à conduire, à la fois sécurisante et réactive.



Eric David, Maire du Bailleul

FOCUS

Une station Mouv'nGo au Bailleul.

Une nouvelle station Mouv'nGo, dotée de deux véhicules, sera opérationnelle dans le bourg du Bailleul, dès le début de ce printemps. Elle comprendra aussi une place de stationnement dédiée à la recharge des véhicules privés et deux supports de stationnement pour les vélos.

« Ce service d'autopartage répond précisément à un besoin des habitants de la commune qui ont leur permis de conduire mais ne disposent de moyens financiers suffisants pour acheter ou entretenir un véhicule, explique Eric David, Maire du Bailleul. C'est pourquoi, après avoir rencontré Emmanuel Franco et Laurent Nicolet, respectivement vice-Président et chargé de mission Mobilités du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, qui nous ont présenté le dispositif, le Conseil municipal du Bailleul a choisi d'aménager cette station Mouv'nGo. Cette décision s'inscrit dans une triple volonté, de venir en aide aux habitants, de conforter le dynamisme actuel de la

commune et de contribuer à protéger notre environnement en favorisant l'usage des véhicules électriques. »

« Vice-Président de la Mission locale Sarthe et Loir, j'entends souvent le témoignage de jeunes qui rencontrent des difficultés pour effectuer des démarches administratives ou se rendre à des entretiens faute d'avoir leur propre moyen de locomotion. Je suis donc convaincu que l'autopartage peut répondre à leurs attentes, comme il pourra être utile aux chauffeurs qui doivent s'organiser le week-end pour se déplacer en attendant la réouverture des entreprises après avoir déposé leur camion sur les parkings de Ouest-Park, le principal site économique de la commune », poursuit Eric David, précisant que la commune peut réaliser cette opération grâce aux aides de l'Etat (via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) qui couvrent près de 80 % du montant de l'investissement.



L'autopartage à l'échelle du département

Avec cette 15^{ème} station, le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe continue d'étendre le service Mouv'nGo au-delà de son périmètre, après avoir déjà accompagné l'ouverture de stations au Lude, à Mamers et à Marolles-les-Braults en 2019. Ce déploiement répond à une volonté politique des élus du Pôle métropolitain qui ont constaté que la pratique de l'autopartage intéresse tous les Sarthois, notamment pour faciliter leurs déplacements vers Le Mans et sa périphérie. Le vif intérêt rencontré par les premières stations Mouv'nGo a, ainsi, incité le Pôle métropolitain à proposer cette prestation d'autopartage à l'ensemble des communes du département, offrant à chaque élu sarthois l'opportunité d'agir en faveur de la transition énergétique.



Valérie Radou

Vice-Présidente du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, déléguée à la @-santé, à la télémédecine & stratégie santé

Présidente de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS)

Adjointe au Maire de Conlie

« Je souhaite mettre à profit **la réactivité et la souplesse** du Pôle métropolitain pour faciliter **la mise en réseau des acteurs de la santé à l'échelle de notre territoire.** »

Pour quelles raisons avez-vous accepté cette délégation à la E-Santé, à la télémédecine et à la stratégie santé ?

Infirmière anesthésiste de formation, aujourd'hui cadre administratif au Centre Hospitalier du Mans, je souhaite apporter mon expérience professionnelle et ma connaissance du monde médical au Pôle métropolitain, afin de contribuer à renforcer l'offre de soins sur le territoire.

Déjà, dans le cadre de mon précédent mandat d'Adjointe au Maire, je me suis investie dans la création d'une maison médicale pluridisciplinaire à Conlie. Aujourd'hui, celle-ci accueille une quinzaine de praticiens. De même, depuis mon élection à la présidence de la Communauté de communes 4CPS, j'ai

concentrée une part importante de mon action à mettre en place des moyens de protection contre la COVID 19.

Quelles actions voulez-vous mener pour le déploiement de la télémédecine ?

Naturellement, notre volonté est d'assurer la continuité du dispositif de déploiement de la télémédecine. Nous souhaitons même, conformément au projet d'origine, l'élargir à d'autres disciplines médicales, comme la cardiologie et la gériatrie, et l'étendre à un plus grand nombre de structures.

La crise sanitaire met en évidence toute l'utilité de la télémédecine et démontre que les technologies du numérique et la @-santé peuvent apporter des réponses adaptées aux besoins des médecins

et des patients, en particulier dans les territoires où l'offre de soins reste fragile.

Nous devons d'autant plus encourager ces nouveaux usages qu'ils sont créateurs d'emplois, générant par exemple le recrutement d'assistants médicaux ou d'infirmiers qui assurent le lien entre le patient et le médecin consultant à distance. Notre rôle d'élu est d'accueillir et d'associer ces nouveaux professionnels à notre programme.

Quelles sont vos autres missions ?

Le déploiement de la télémédecine est une première étape vers l'élaboration d'un schéma d'orientation stratégique de santé. Celui-ci devra être en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui, selon la loi inscrira les enjeux du cadre de vie et, par conséquent, de santé dans sa révision.

Dans cette optique, nous travaillons avec nos partenaires historiques : l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Région et le Département.

Considérant la santé comme une thématique transversale, je souhaite aussi avancer avec mes collègues en charge de l'attractivité du territoire, des mobilités, de l'urbanisme et, bien évidemment du développement durable. Ensemble, nous allons proposer des solutions innovantes, notamment en matière de @-santé.



Nathalie Dupont

Elue déléguée du Pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, en charge de la Biodiversité & Paysages

Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois

Maire de Laigné-en-Belin

Pour quelles raisons avez-vous accepté cette délégation à la Biodiversité & Paysages ?

En tant qu'agricultrice, je suis attachée à proposer des produits de qualité et à défendre une agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement. Je suis, par conséquent, très sensible à la protection de la biodiversité, des paysages et des rivières. C'est pourquoi j'ai naturellement accepté cette délégation où je vais apporter ma double expérience d'agricultrice et d'élu(e) d'un territoire périurbain et rural.

Comment envisagez-vous votre action sur ces thèmes ?

La biodiversité est un sujet transversal qui s'intègre aux réflexions menées sur le développement durable comme sur l'urbanisme. C'est pourquoi, je souhaite associer, au travail de ma commission, tous les élus du Pays et du Pôle

métropolitain intéressés par le sujet. Notre travail doit nous donner l'opportunité de renforcer les échanges entre la Métropole et les intercommunalités périphériques afin d'optimiser la complémentarité ville / campagne.

Dans cet esprit, nous allons participer à la révision du SCoT du Pays du Mans qui doit, en particulier, intégrer des mesures de préservation de la Trame Verte et Bleue.

De même, je souhaite travailler avec les acteurs locaux de l'environnement, en particulier les associations agissant pour la protection des espèces.

Quels types d'actions souhaitez-vous initier ?

Il y a beaucoup à faire pour préserver et améliorer la biodiversité. De plus, c'est un domaine qui concerne tous les

« **La biodiversité est un sujet transversal** qui s'intègrent aux réflexions menées **sur le développement durable** comme sur **l'urbanisme.** »

citoyens et leur cadre de vie quotidien. C'est pourquoi nous devons multiplier les actions concrètes que nous pourrions décliner à l'échelle de tout le territoire.

Nos initiatives devront, bien évidemment, s'inscrire dans la démarche du Plan Climat-Air-Energie Territorial, dont le premier but est d'accompagner la transition énergétique du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, je sais que nous pouvons compter sur l'ingénierie du Pays et du Pôle métropolitain qui, grâce à ses compétences, nous donne les moyens de développer une politique ambitieuse.

Conseil de développement

Stéphane Galibert

Président du Conseil de développement
du Pays du Mans.

Président du club FACE (Fondation Agir
Contre l'Exclusion) des Pays de la Loire

Membre du Conseil Economique Social
Environnemental (CESER) des Pays de la Loire



Comment définiriez-vous le Conseil de Développement du Pays du Mans ?

Le Conseil de développement est un lieu d'échanges, de partages et de débats, parfaitement représentatif de la vie du territoire et de sa diversité. C'est un espace de liberté qui accueille des acteurs du monde économique, des associations, de l'environnement, de la culture, du sport...lesquels débattent dans le respect et l'écoute des autres. A l'inverse, le militantisme n'y a pas sa place.

Le Conseil de développement accompagne les élus dans leurs travaux et leurs réflexions sur des dossiers pour lesquels il a été saisi par le Pays ou dont il a choisi de se saisir, comme ce fût le cas pour l'élaboration du SRADET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire).

Quelles devraient être les priorités du Conseil de développement du Pays du Mans pour ce mandat ?

Notre priorité est d'accompagner les collectivités dans la mise en place du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Nous souhaitons jouer un rôle

dans la transition énergétique et, en particulier, travailler avec les élus sur la mise en place de la stratégie bas carbone et le déploiement des énergies renouvelables.

En parallèle, de même que nous avons activement participé à l'élaboration du SCoT du Pays du Mans, nous allons, naturellement, apporter notre réflexion sur la révision de ce document d'urbanisme.

Enfin, nous sommes dès à présent très impliqués dans la mise en place du programme Territoires d'Industrie, qui représente un levier formidable pour lancer de nouvelles dynamiques économiques et accompagner les entreprises industrielles dans leurs investissements en faveur de la transition écologique, notamment dans la décarbonation de leur production. Ainsi, Christophe Buchet, président de l'UIMM* Sarthe, et moi-même travaillons en binôme avec des élus du Bureau du Pays du Mans sur les projets qui peuvent être soutenus par ce programme. Ce mode de fonctionnement, associant professionnels et élus, est tout à fait innovant et efficace.

**Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie*

« Notre priorité est **d'accompagner les collectivités** dans la mise en place du **Plan Climat-Air-Energie Territorial.** »

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

8 PREMIERS PROJETS VALIDÉS

En binôme avec le vice-Président du Pôle métropolitain délégué à l'Economie circulaire, Nicolas Rouanet, et l'élue déléguée du Pays du Mans à l'Ecologie Industrielle et Territoriale, Patricia Charton, le Président du Conseil de développement Stéphane Galibert et son collègue Christophe Buchet, Président de l'UIMM, ont dès à présent validé les 8 projets suivants :

- **Création d'une pépinière d'entreprises avec espace de coworking à Spay (Cdc Val de Sarthe)**
- **Création d'une pépinière d'entreprises à La Milesse (Le Mans Métropole)**
- **Développement de l'écosystème hydrogène ECOH2 - Création d'un démonstrateur de gazéification du chanvre pour produire de l'hydrogène vert local sur Le Mans Métropole**
- **Développement de Biodevas, leader des Biosolutions agricoles à Savigné-L'Evêque**
- **Développement de la production de pâte à papier recyclée par la Papeterie Le Bourray à Saint-Mars-la-Brière**
- **Construction d'un nouveau bâtiment et acquisition de matériel de production par la SAS Prunier à Connerré**
- **Soutien au recrutement de 20 Volontariats Territoriaux en Entreprise (VTE) sur le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe**
- **Recrutement d'un Chef de projet Territoires d'Industrie par le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe**

Dates à retenir

MARS

- Lancement, sur les zones de chalandise de l'opération de promotion, commune à tous les territoire touristiques sarthois, des sacs à baguette
- Ouverture d'une nouvelle station Mouv'nGo au Bailleul
- Lancement de l'opération « **City trip en Pays du Mans** », pilotée par l'attachée de presse belge du Pays du Mans

AVRIL

- **Lundi 12** : Journée du festival « **En Pays du Môme** » dédiée aux professionnels. Celle-ci est consacrée à la notion d'accueil avec pour invité le philosophe Christian Ruby

MAI

- Séminaire annuel des élus du Pays du Mans / Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe

JUIN

- 3^e édition du symposium régional Hydrogène - Le Mans

« PAYS DU MANS, MAGAZINE », Magazine d'information du Pays du Mans.

Siège social : 15-17 rue Gougéard, CS 51529, 72015 LE MANS CEDEX 2. Tél : 02 43 51 23 23 / www.paysdumans.fr.

Directeur de la publication : Stéphane Le Foll. Textes : MC'Comm - Emmanuel Chevreul, avec la participation des techniciens du Pays du Mans. Crédits photos : MC'Comm, Gilles Moussé/Ville du Mans, CEMJKA, Pays du Mans, CAUE de la Sarthe - David Piollé, Conseil départemental, Qairos, CDC de l'Orée de Bercé-Belinois, Maurice Vavasour. Maquette, mise en page : Agence KIOU, Le Mans. Gravure, impression : Galaxy Imprimeurs - Tirage 1500 exemplaires - Magazine imprimé avec des encres végétales - 1401 0406.



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FOND EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES.

